

**02 avril 1998**

## **Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux sites d'intérêt régional**

Le Gouvernement wallon,

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, notamment l'article 182, §1<sup>er</sup>, remplacé par le décret du 27 novembre 1997;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 1997 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances donné le 30 mars 1998;

Sur la proposition du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports,

Arrête:

### **Art. 1<sup>er</sup>.**

Les sites d'activité économique désaffectés visés à l'article 182, §1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine figurent sur la [liste annexée](#) au présent arrêté.

### **Art. 2.**

Le Gouvernement reconnaît d'intérêt régional l'assainissement des sites visés à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Art. 3.**

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire est habilité à prendre les décisions prévues par l'article 182, §1<sup>er</sup>, alinéa 2, du même Code en ce qui concerne les sites visés à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Art. 4.**

Le présent arrêté entre en vigueur le 2 avril 1998.

Namur, le 02 avril 1998.

Le Ministre-Président du Gouvernement wallon, chargé de l'Économie, du Commerce extérieur, des P.M.  
E., du Tourisme et du Patrimoine,

R. COLLIGNON

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports,

M. LEBRUN

### **Liste des sites d'intérêt régional**

NOM	COMMUNE
<b>Province du Brabant wallon</b>	
Henricot II	COURT-SAINT-ETIENNE
Laiterie Gervais-Danone	ORP-JAUCHE
Centrale électrique d'OISQUERCQ	TUBIZE
Site de Clabecq	TUBIZE
<b>Province de Hainaut</b>	
Ancien siège social charb. d'Hornu-Wasmès	BOUSSU
Glaverbel - Verrerie de la Discipline (pie)	CHARLEROI
Mambourg - Siège N°2	CHARLEROI
Imprimerie CATALA	CHARLEROI
Aciérie Léonard GIOT	CHARLEROI
Poteries Guyaux et voisines	CHATELET
Céramiques de Bourlers	CHIMAY
Site de l'Estacade	COURCELLES
Levant de Mons	ESTINNES
Briqueterie Surchiste	FONTAINE-L'EVEQUE
Site n°109 « Ste Caroline est » (bâtiments)	FRAMERIES
Crachet - Prop. Carette	FRAMERIES
Ateliers d'Haine St Pierre et Lesquin	LA LOUVIERE
Charbonnage du Quesnoy	LA LOUVIERE
Ateliers CABAY-JOURET	LA LOUVIERE
Site « BN » à Bellecourt	MANAGE

Site des Laminoirs de Longtain (pie)	MANAGE
Sites Cockerill-Sambre (trains 300-500 et 600)	MARCHIENNE-AU-PONT
Siège 26 des produits	MONS
Siège 25 des produits	MONS
Craibel - Ancienne usine de craies de Cuesmes	MONS
Site LUMAT	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Boulonnerie et forges Cambier	MORLANWELZ
Cimenteries et Crayères de Cronfestu	MORLANWELZ
Usine textile La Lainière Ghisdal	PERUWELZ
Sièges 1 et 2 a du Rieu du cur	QUAREGNON
Laminoir de Hourpes	THUIN
<b>Province de Liège</b>	
Fonderie Mazy	AMAY
N.T.M.	FLEMALLE
Fonderie de Fer	HERSTAL
Petite Bacnure	HERSTAL
Dépôt de pneus Swennen	LIEGE
Machines textiles Hoeck	LIMBOURG
Numeric	PEPINSTER
Cimenteries d'Ougree	SERAING
Place de l'Avenir (Entr. FERRARI)	SERAING
Bureaux du Charbonnage de Gosson-Kessales	SAINT-NICOLAS
Usine textile Martin Frères	VERVIERS

Quartier Hodimont	VERVIERS
Ateliers Snoeck	VERVIERS
Darse	WISE
<b>Province de Luxembourg</b>	
Moulins d'Arlon	ARLON
<b>Province de Namur</b>	
Port de Sclaigneaux - Ets « Gautier et Chericoux »	ANDENNE
Belref	ANDENNE
Ets Paul	ANDENNE
Pharmacies populaires - E.P.C.	CINEY
Fonderie St-Joseph, rive droite et SOMY	COUVIN
Bouhonnerie	COUVIN
Brasserie St-Antoine	COUVIN
Fonderies St Joseph, rive gauche	COUVIN
Boulonnerie et forges de Franière	FLOREFFE
Papeteries Intermills	NAMUR
Criée de WEPION	NAMUR
Ets SOGEMAT (port du Bon Dieu-pie) NAMUR	
Carrière et fours à chaux du Falji	SAMBREVILLE
Aciéries Belgo-Luxembourgeoises	SAMBREVILLE
Charb. Sainte-Eugénie	SAMBREVILLE
Tannerie Houben VIROINVAL	

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 avril 1998 relatif aux sites d'intérêt régional. Namur, le 2 avril 1998.

Le Ministre-Président du Gouvernement wallon, chargé de l'Economie, du Commerce extérieur,  
des P.M.E., du Tourisme et du Patrimoine,  
R. COLLIGNON  
Le Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Equipement et des Transports,  
M. LEBRUN